

Note d'info GDS France – 17/10/2025

Dermatose Nodulaire Contagieuse : Suspension de l'export jusqu'au 04/11

Compte tenu :

- De la dégradation brutale de la situation sanitaire en matière de DNC, et de la découverte de plusieurs foyers ces derniers jours dans des départements indemnes à des centaines de kms des foyers les plus proches ;
- Du risque de clause de sauvegarde qui pourrait être imposée par la Commission Européenne à la France

La Ministre vient d'annoncer en CNOPSAV Santé Animale plusieurs mesures complémentaires possibles à la stratégie actuelle, en matière de gestion des mouvements :

- Renforcement des contrôles routiers de gendarmerie et sanctions fermes ;
- Mesures de restrictions de mouvements jusqu'au 4 novembre (sous réserve de prolongation en cas de dégradation sanitaire) :
 - o Pour l'ensemble des régions AURA, BFC et Occitanie : Interdiction de tout rassemblement de bovins pour l'élevage
 - o Sur tout le territoire :
 - Interdiction de tout rassemblement festif (concours, foires et salons)
 - Suspension de toute sortie de bovin hors du territoire national

L'arrêté ministériel modifié est disponible [en lien](#).

En complément, quelques éléments issus du CNOPSAV

État des lieux des nouveaux foyers

- Les nouvelles zones sont liées à des mouvements illégaux d'animaux.
- La stratégie de lutte n'est pas remise en cause.

Renforcement temporaire de la gestion (jusqu'au 4 novembre)

- Interdiction de tous les rassemblements de bovins à caractère festif sur l'ensemble du territoire français.
- Dans les régions AURA – BFC - OCCITANIE : interdiction des marchés de bovins destinés à l'élevage, sauf dans les centres d'allotement des veaux.
- **Suspension de toute sortie de bovins hors du territoire national jusqu'au 04/11/2025 inclus.**

Levée des zones à date

- La levée partielle de la ZR1 a été approuvée par les 26 États membres de l'UE.
- Levée complète prévue au 22/10, sauf pour une fraction de la ZR5.
- La levée de la ZR2 se fera progressivement comme prévu par les services de l'État, au 5 novembre, sauf pour la fraction de la ZR5.

Taux de vaccination

- ZR1 : 93 %
- ZR2 : 70 %
- Pas de taux disponible à date pour les autres zones.
- Un nouveau marché a été signé avec une commande de plus de 800 000 doses.

La DGAI a rappelé les enjeux vis-à-vis de l'UE et des éleveurs (Maud FAIPOUX et MC Le GAL)

- Nécessaire protection des autres États membres.
- Mesure d'interdiction de sortie prise par la France pour éviter une décision imposée par la Commission.
- Si la mesure était imposée par l'UE, la France perdrait la maîtrise du calendrier (clause de sauvegarde).
- Décision attendue mardi 21 concernant la fermeture potentielle du marché français.
- Le blocage des exports est exécutoire à partir du 18 octobre pour une durée de 15 jours.
- Le commerce en France reste autorisé si le lieu de rassemblement n'est pas situé dans l'une des 3 régions concernées par les zones réglementées (AURA-BFC-OCCITANIE).
- Les rassemblements dans ces 3 régions sont interdits, sauf pour les abattoirs.
- Les Espagnols et Italiens attendent les broutards français, conscient de l'impact des 15 jours de blocage. L'État sera vigilant sur le maintien des prix.